

Convention parentale relative à l'exercice de l'autorité parentale et la résidence alternée des enfants
soumise à l'homologation du Juge aux affaires familiales (article 373-2-7 du Code civil)

Monsieur _____

résidant dans la commune de : _____

et Madame _____

résidant dans la commune de : _____

décidons d'un commun accord d'organiser comme suit les modalités de vie de notre enfant ou de nos enfants :

prénom: _____ nom: _____ né le _____

_____ né le _____

_____ né le _____

1) l'autorité parentale est exercée en commun.

2) la résidence est fixée en alternance chez chacun des parents

du préciser le jour _____ à _____ heures au _____ à la même heure,
semaines paires chez père et semaine impaires chez la mère pendant toute l'année, sauf pendant les vacances scolaires de Noël et d'été où la résidence est fixée : les années paires chez le père pendant la 1ère moitié des vacances et chez la mère pendant la seconde moitié ; et les années impaires chez la mère pendant la 1ère moitié des vacances et chez le père pendant la seconde moitié.

3) les frais d'entretien sont payés en alternance par chacun des parents quand les enfants résident avec lui.

4) le père prendra en charge les frais suivants (précisez): _____

5) la mère prendra en charge les frais suivants (précisez): _____

6) les frais suivants (précisez): _____

sont partagés par moitié / au prorata des revenus (*rayez la mention inutile*)

Revenu mensuel net imposable du père _____ € Revenu mensuel net imposable de la mère _____ €

7) (rayez les mentions inutiles) Aucune pension alimentaire n'est due par un parent à l'autre.

Pour tenir compte de la différence de revenus ou des frais pris en charge par l'autre parent, **le père / la mère** versera une pension à titre de contribution complémentaire pour les frais d'entretien de _____ € par enfant.

8) Les allocations familiales sont perçues (*rayez les mentions inutiles*) par chaque parent à hauteur de la moitié / en totalité par le père / en totalité par la mère

Les enfants sont fiscalement rattachés au foyer de chacun des parents / au foyer du père / de la mère.

Fait à _____ le _____

Signature du père

Signature de la mère